



PROCES-VERBAL N° 24

Commission Régionale Vétérans

Réunion du : Mardi 20 Juin 2023

Présidence : M. BATTESTI André

Présent(s) : MM FREYMOUTH Pierre - MOLLARD Claude - VINCENTI Philippe - PLAZA Pierre Paul

Absent(s) :

Excusé(s) :

Assiste(nt) :

1- Homologation :

HOMOLOGATION PHASE 2 :

Homologation de la 11^{ème} journée du 15 mai

POULE R5 : Complète

Clôture du championnat du vétérans pour la saison 2022 / 2023

2- Information aux clubs :

PROPOSITION DE REGLEMENT PARTICULIER DU FOOTBALL VETERANS :

RAPPEL : Le président du club engage sa responsabilité lors des rencontres organisées par la Ligue Corse de Football.

Il lui appartient de vérifier que l'ensemble de ses joueurs soit en possession d'une licence vétérans de son club à jour.

Il doit vérifier que tous les participants à la rencontre figurent bien sur la feuille de match.

Les compétitions vétérans sont destinées aux joueurs de plus de 35 ans.

Article 1 : Engagement en championnat vétérans

- Pour valider son engagement, chaque club doit avoir au minimum 12 licences joueurs vétérans validées au 10 septembre 2023 pour être pris en compte par la Commission pour l'élaboration des poules (sans ces 12 licences les clubs seront exclus et ne pourront participer au championnat).
- Toute demande d'engagement doit obligatoirement, être validée par l'envoi du formulaire d'inscription (disponible sur le site de la LCF) dûment rempli et signé par le secrétariat du club, ou via Footclub
- Le club qui engage une équipe en championnat vétérans se doit d'honorer son engagement sous peine de sanction financière (Cf tarifs site de la LCF)

Article 2 : Organisation des rencontres et calendrier

- Le club recevant a la charge d'organiser la rencontre, de contacter le correspondant du club visiteur et de fixer le lieu, la date et l'heure de la rencontre, en fonction du calendrier de la LCF. En cas de report de match, la Commission doit être averti par l'équipe recevante (raison du report, date de reprogrammation) sous peine de perte du match pour l'équipe recevante.
- Le club recevant doit faire parvenir la feuille de match au plus tard 48h après la rencontre

- La Commission des vétérans procède à l'homologation des rencontres au plus tard 1 mois après la date du match.
- En cas de feuille de match manquante, le club recevant sera déclaré forfait par la commission, et sera sanctionné en suivant le règlement et les tarifs de la LCF.
- Les rencontres se déroulent en football à 8 et sur 2 périodes de 30 minutes en auto arbitrage
- Afin d'uniformiser le règlement dans les 2 départements les tacles seront interdits à partir de la saison suivante.

3- Palmarès 2022 / 2023

POULE R1 : **AS CASINCA**

POULE R2 : **NEW TEAM**

POULE R3 : **SC BASTIA**

POULE R4 : **US PIETRANERA**

POULE R5 : **FC BEVINCU**

VAINQUEUR CHALLENGE COMMISSION : USC CORTE

Merci au finaliste AS SANTA REPARATA pour sa participation

VAINQUEUR COUPE DE CORSE : AS CASINCA

Merci aux clubs du GALLIA LUCCIANI, OCANA et COM PIETROSELLA pour leur participation.

4- Super vétérans + 50 ans

La Commission a pour objectif de créer une catégorie super vétérans (+50 ans). Les clubs intéressés sont priés de prendre contact avec la Commission Vétérans.

Contact : 06 12 89 13 02

5- Prochaine réunion

La prochaine réunion aura lieu mi-août 2023.

Bonnes vacances à tous